

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

**Décision du 10 décembre 2012 fixant la composition du comité technique de proximité
du service des systèmes d'information et de la modernisation**

NOR : DEVA1241837S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2012 portant création du service des systèmes d'information et de la modernisation de la direction générale de l'aviation civile ;

Vu le procès-verbal en date du 21 octobre 2011 des élections professionnelles organisées au sein de la direction générale de l'aviation civile en vue de la désignation des représentants du personnel pour le comité technique de proximité du centre d'exploitation, de développement et d'études du réseau d'information de gestion ;

Vu les nouvelles propositions de nomination formulées par certaines organisations syndicales représentées,

Décide :

Article 1^{er}

Le comité technique de proximité du service des systèmes d'information et de la modernisation est composé ainsi qu'il suit :

Sont nommés représentants de l'administration :

M. Jean-Pierre DESBENOIT, directeur, ou son représentant.

Mme Annick CADET, chef du domaine gestion des ressources, ou son représentant.

Sont nommés représentants du personnel conformément à la dernière ligne du tableau du *b* de l'article 3 de l'arrêté du 7 juillet 2011 susvisé :

Membres titulaires

M. Bertrand MORVAN (USAC-CGT).

M. Pascal RECCHIA (USAC-CGT).

M. Bruno MERTEN (SPAC-CFDT).

M. Ronan MELENNEC (SPAC-CFDT).

M. Wladis LACZKOWSKI (FO SNICAC-SNNA-SNPACM).

Membres suppléants

Mme Évelyne ALLAF (USAC-CGT).

M. Briec CHEVALLIER (USAC-CGT).

Mme Ingrid ROMEI (SPAC-CFDT).

Mme Micheline BASSIEN (SPAC-CFDT).

M. Mikaël JEAN-GILLES (FO SNICAC-SNNA-SNPACM).

Article 2

La décision n° 450 du 31 mai 2012 fixant la composition du comité technique de proximité du service des systèmes d'information et de la modernisation est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 10 décembre 2012.

*Le directeur du service
des systèmes d'information
et de la modernisation,*

J.-P. DESBENOIT